



Attestation d'assurance Responsabilité civile professionnelle

La société AXA France IARD, Société d'Assurance dont le Siège Social est situé 26 rue Drouot, 75009 PARIS, assiste ainsi

le GIE ALLO DIAGNOSTIC
Télécopieur : 49226 Champeussé sur Bacchus

à valoir à effet du 01/07/2008 un contrat d'assurance « Responsabilité civile 1ère ligne » n° 3912286404 et un contrat d'assurance « Responsabilité civile 2ème ligne » n° 3912481101 le garantissant ainsi que ses adhérents :

NORMANDE - TULIP AQUITAINE - TULIP BRETAGNE - TULIP NORMANDIE - TULIP RHONE - TULIP SUD OUEST - TULIP ANJOU - TULIP PARIS - TULIP LOTOU

contre les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile pouvant leur incomber en raison de dommages corporels, matériels ou immatériels, causés à des tiers dans le cadre des activités garanties

Activités professionnelles garanties :

Les diagnostics techniques immobiliers obligatoires au 01/07/2008 et composant le Dossier de Diagnostic Technique :

Le constat de risque d'exposition au plomb L'état initialisant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant du formaldéhyde L'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment	Coste de l'assèchement structure de dalle Coste des nuisances naturelles et technologiques Le diagnostic de performance énergétique Le test de l'isolation thermique d'urgence
--	---

Les autres diagnostics :

Diagnostic « plomb » avant travaux ou démolition Diagnostic « amiante » avant travaux ou démolition Passif : les risques Asbestes - particules pénétrentes Caractéristiques de l'air - Loi Carrez - radon Nuisance - surcharge - MOUV - SHOB - locaux secs Etat parasitaire Diagnostic Technique avant travaux - responsabilité d'un amovible de plus de quinze ans (selon loi SRM) Etat des lieux - avant (entrées/sorties) - état à l'entrée Diagnostic Solépis	Diagnostic de pollution des sols - phases A, B, C, phases complémentaires Audit de conformité préliminaire Audit de conformité Recherche des réseaux souterrains Diagnostic acoustique Circuit de chauffage Diagnostic Assainissement (autonome et collectif) Audit qualité d'air Sond Carbone
---	--

Montants de la garantie Responsabilité civile professionnelle

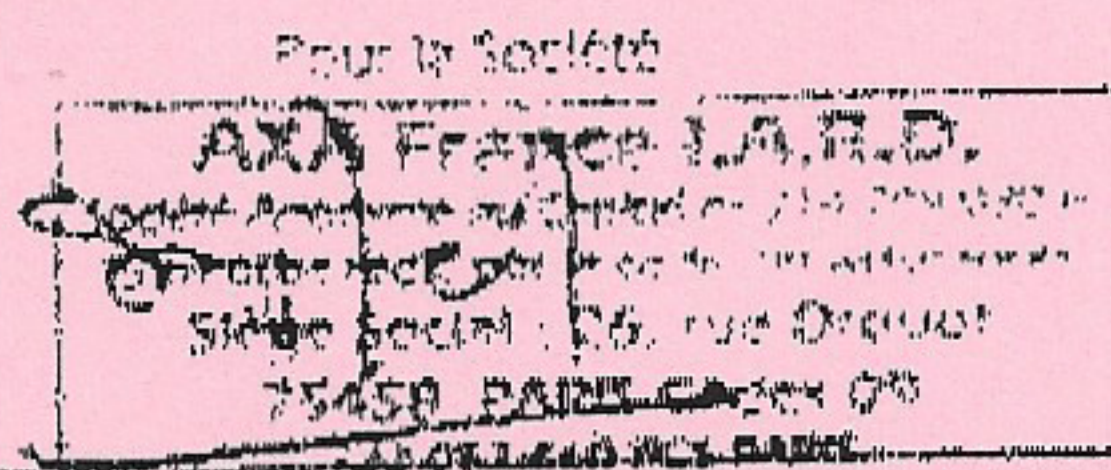
Sans préjudice de l'application des autres clauses de ces contrats, il est précisé que la garantie s'exerce dans les limites suivantes :

Contract 1ère ligne Tous dommages et conséquences	300 000 € par sinistre et par année d'assurance et par expert
Contract 2ème ligne Tous dommages et conséquences	3 000 000 € par sinistre et par année d'assurance et par date, plafonds du SRM
Contract - Dommages résultant d'activités volontairement accidentelles sur les sites des clients de l'activité	1 500 000 € par sinistre et par année d'assurance et par date, plafonds du SRM

La présente attestation n'impose au GIE ALLO DIAGNOSTIC aucune prescription de garantie et est délivrée pour servir de valeur et ne peut en aucun cas engager l'assureur au-delà des termes et limites des contrats d'assurance susmentionnés

Période de garantie du 01/07/2008 au 31/12/2008

Carte PAVS le 19 juin 2008



votre Confiant